

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 20 juin 1980

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### LA LOI SUR LES PÊCHERIES

LA MODIFICATION EN VUE D'EMPÊCHER LA POLLUTION DE L'EAU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud):** Merci, madame le Président. Je prends la parole afin de proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné la décision discutable qu'a rendue cette semaine la Cour suprême du Canada selon laquelle l'article 33(3) de la loi fédérale sur les pêcheries est anticonstitutionnel, je propose, appuyé par le député de Hillsborough (M. McMillan):

Que le gouvernement soit chargé de préparer immédiatement un projet de loi visant à modifier la loi fédérale sur les pêcheries de façon à interdire le déversement des déchets de coupes forestières dans les cours d'eau poissonneux pourvu qu'on puisse prédire les dégâts biologiques que subiront les bancs de poissons et pourvu que cette autorité n'empiète pas sur le droit constitutionnel qui permet aux provinces d'autoriser et de réglementer l'exploitation forestière dans les parages d'un bassin hydrographique.

**Mme le Président:** Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

#### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

NATIONS UNIES—LE RÉFÉRENDUM GÉNÉRAL SUR LE DÉSARMEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Tom McMillan (Hillsborough):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

Le gouvernement fédéral a récemment créé le poste d'ambassadeur au désarmement; d'autre part, en 1978 le Canada a donné son accord de principe au document final de la session spéciale des Nations Unies sur le désarmement et, en 1961, il a souscrit, avec tous les autres pays membres des Nations Unies, à l'objectif de désarmement général; étant donné que le désarmement ne pourra se faire que grâce aux efforts de tous les gouvernements et par la négociation de mesures équilibrées et graduelles, je propose, avec l'appui du député de New Westminster-Coquitlam (M<sup>lle</sup> Jewett):

Que la Chambre appuie le projet de référendum général sur le désarmement qu'on propose d'organiser pendant la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et qui sera parrainé par le gouvernement du Canada,

de manière à ce que l'humanité puisse participer à la décision historique visant à désarmer le monde.

**Mme le Président:** Cette motion ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

#### LES CENTRES DE CONGRÈS

LE FINANCEMENT DU CENTRE D'EDMONTON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Yurko (Edmonton-Est):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Le gouvernement a fait preuve d'un esprit de favoritisme et s'est laissé guidé par des considérations politiques en accordant des crédits à certaines municipalités pour la construction d'un centre des congrès. Je propose donc avec l'appui du député d'Edmonton-Nord (M. Paproski):

Que le gouvernement fédéral revoie son programme d'aide à la construction de centres des congrès et qu'il annonce sans plus tarder qu'il va accorder une subvention à la ville d'Edmonton à ce titre.

**Mme le Président:** Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

#### LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES DE FORMATION LINGUISTIQUE AUX EMPLOYÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Madame le Président, la semaine dernière j'ai présenté une motion, en vertu de l'article 43 du Règlement, qui a presque recueilli le consentement unanime de la Chambre. Votre Honneur m'a dit ce jour-là que je pourrais reposer cette motion ultérieurement. C'est ce que je voudrais faire aujourd'hui.

Je propose avec l'appui du leader à la Chambre du parti progressiste conservateur, le député de Nepean-Carleton, (M. Baker):

Que la Chambre insiste auprès du comité permanent de la gestion et des services aux députés pour qu'il consente à ce que les services de formation linguistique qui sont présentement mis à la disposition des députés soient dorénavant accessibles à leur personnel.

**Mme le Président:** Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?